



17 ans après la publication au journal officiel de la Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le think-tank « Handicap République et Société » appelle à un nouvel élan

Paris le 11 février 2022

Il y a 17 ans la France se dotait d'une définition claire de la notion de handicap, d'un socle de compensation du handicap, la scolarisation était rendue obligatoire, les maisons départementales des personnes handicapées Pour rappel 12 millions de nos concitoyens sont en situation de handicap, si la société française a progressée sur cette question, Il est impératif d'ouvrir un nouvel élan, la campagne présidentielle doit en être l'occasion. Nous rappelons par le présent communiqué 5 mesures fortes que nous portons

- la création d'une agence nationale handicap remplaçant les actuelles MDPH afin de supprimer les inégalités territoriales et d'accélérer les délais de traitements, accompagné de nombreuse simplification : droit à vie automatiques pour les personnes handicapées reconnues à 80 % et plus. Cette agence regrouperait également le FIPHFP l'Agefiph avec dans un premier temps une harmonisation par le haut des financements de poste les salariés en situation de handicap et à terme un reste à charge zéro pour les entreprises.
- la création de nouveaux établissements régionaux d'enseignement adapté dans chaque région française Il comporterait sur un même site ¼ d'élèves valides, un centre de rééducation complet, internat et effectif réduit à 15 par classe. Chaque enfant de la République doit avoir accès à la meilleure éducation possible y compris lorsqu'il est en situation de handicap. Trop nombreux élèves sont les élèves en situation de handicap encore scolarisés à temps partiels, la République ne peut abandonner aucun de ses enfants. Au handicap ne doit pas se rajouter la fracture financière de non pris en charge des soins de rééducations libéraux ainsi qu'une la fracture territoriale liés aux déserts médicaux
- la revalorisation du congé de proche aidant à hauteur de 85 % du salaire net (ou 100% du SMIC) modulo le montant le plus élevé des 2.



- l'inscription de l'accessibilité universelle de la constitution afin d'être exemplaire sur l'accessibilité du quotidien tout autant que sur l'accessibilité numérique. Les évolutions technologiques doivent être des opportunités pour les personnes en situation de handicap d'autant que l'accessibilité numérique est bien moins coûteuse que l'accessibilité du bâti.

- • L'instauration d'une compensation intégrale des aménagements nécessaires pour les élus en situation de handicap afin que le handicap ne soit en aucun cas un frein à l'engagement dans la vie publique. Nous rappelons notre appel au parti politique afin qu'il détecte les talents en situation de handicap qui pourrait se porter candidat pour les prochaines élections législatives.

Ensemble rebattons les cartes, portons l'ambition d'une société humaniste.

Contact presse : Pierrick Courilleau - 06 20 96 37 59 - pierrick@courilleau.eu

Twitter : @assohrs - Site web www.handicaprepubliquesociete.fr